

Appel a projets avec les partenaires privilegies de l'ulb et les universités membres de CIVIS

Dans le cadre de nos partenariats privilégiés avec :

- l'University of California, Berkeley
- l'Université de Montréal
- la Waseda University
- la Oxford University
- la Cambridge University
- l'Universidade de Sao Paulo
- l'Université de Lausanne
- l'Université Cheikh-Anta Diop de Dakar
- l'Université de Lubumbashi

Et avec les membres de l'alliance CIVIS :

- Aix-Marseille Université
- National and Kapodistrian University of Athens
- University of Bucharest
- Universidad Autónoma de Madrid
- Sapienza Università di Roma
- Stockholm University
- Eberhard Karls Universität Tübingen
- University of Glasgow
- Paris Lodron University of Salzburg
- University of Lausanne
- Makerere University
- Eduardo Mondlane University
- Université Hassan II de Casablanca
- University of Sfax
- Université Cheikh Anta Diop de Dakar
- University of the Witwatersrand

l'ULB lance chaque année deux appels à projets spécifiques destinés à soutenir et à développer des collaborations académiques et scientifiques entre les deux universités.

L'appel porte sur 3 types de financements :

Missions académiques et scientifiques IN et OUT

Crédits d'impulsion IN et OUT

Mission d'échange de bonnes pratiques pour le personnel administratif de l'ULB

MISSIONS ACADEMIQUES ET SCIENTIFIQUES IN / OUT

Ces missions permettent à **un membre du corps académique** de l'ULB:

- d'inviter à l'ULB, des personnalités académiques des 9 partenaires privilégiés ou d'une des 16 universités membres de l'alliance CIVIS,
- de se rendre dans une de ces 25 universités,

à des fins de collaboration en matière d'enseignement et/ou de recherche. Ces missions auront une durée **de deux semaines minimum et d'un mois maximum**.

Sont pris en charge les frais de voyage ([dans le respect des règles liées à la politique de voyages responsables](#)) et de logement ainsi que les frais de subsistance pour un montant maximum de 4.000,- €. Les frais de mission seront remboursés sur la base de frais réels et le calcul d'un perdiem (dans le respect des règles de l'ULB : [Missions à l'étranger - Portail du personnel de l'ULB](#)). **Les bénéficiaires qui choisiraient un mode de transport durable vers une «Ville orange» (ou au-delà) dans le cadre ces financements, pourront bénéficier d'un soutien financier supplémentaire de 200 €.**

Critères d'appréciation des projets :

- Qualité scientifique du projet ;
- Profils scientifiques du promoteur ULB et du bénéficiaire de l'Université partenaire ;
- Intérêt et importance des retombées en termes de renforcement des collaborations;
- Avis et classement facultaire.

Date d'introduction des demandes et procédure :

Les candidatures doivent être envoyées, **pour le 15 octobre ou le 15 mars**, au **Service international** : chantal.ertveld@ulb.be ET au **décanat de votre faculté**.

Dans un premier temps, le formulaire ad hoc doit être complété en ligne, par le promoteur ULB. Dans un deuxième temps, il doit être envoyé signé, par mail, **en version PDF**, accompagné des documents suivants (**dans un seul fichier**) :

- Le formulaire ad hoc ;
- L'avis du chef de service ULB complété sur le formulaire ad hoc.
- Le plan d'activités du bénéficiaire à l'ULB / dans l'université partenaire;
- Le CV du partenaire + liste des publications ;
- Le CV du demandeur ULB ;

Formulaire de demande de financement :

Missions OUT: <https://survey3.ulb.be/index.php/123411?lang=fr>

Missions IN : <https://survey3.ulb.be/index.php/514674?lang=fr>

Formulaire d'avis du chef de service du demandeur ULB :

<https://survey.ulb.ac.be/survey3/index.php/86146?lang=fr>

Nous attirons votre attention sur le fait que votre candidature sera évaluée par des spécialistes de l'internationalisation (membres de la Commission de Classement des Crédits Internationaux – CCCI) autant que par des spécialistes du domaine. Les autorités de votre faculté assureront un premier classement des demandes.

CRÉDITS D'IMPULSION IN / OUT

Les Crédits d'impulsion sont destinés à stimuler le développement de nouvelles collaborations avec les universités partenaires. Ils prennent en charge les frais de mobilité internationale et les frais d'organisation liés à la préparation de nouveaux projets internationaux :

- d'enseignement (par exemple : création de masters conjoints/internationaux),
- de recherche (par exemple : préparation de demandes de subvention),
- de mise en œuvre de nouvelles activités liées au partenariat privilégié.

Ils concernent les membres du personnel de l'ULB (OUT) ou de l'Université partenaire (IN).

Sont pris en charge les frais de voyage ([dans le respect des règles liées à la politique de voyages responsables](#)) et de séjour, de deux semaines maximum, ainsi que, le cas échéant, les frais d'organisation de réunions à l'ULB pour un montant global maximum de 2.500,- €. Les frais de mission seront remboursés sur la base de frais réels et le calcul d'un perdiem (dans le respect des règles de l'ULB : [Missions à l'étranger - Portail du personnel de l'ULB](#)). **Les bénéficiaires qui choisiraient un mode de transport durable vers une «Ville orange» (ou au-delà) dans le cadre ces financements, pourront bénéficier d'un soutien financier supplémentaire de 200€.**

Sont exclus :

- Les demandes de participation à des colloques;
- Les demandes pour l'organisation de colloques;
- Les demandes concernant uniquement des séjours de recherche ou d'enseignement ;
- Les frais d'équipement;
- Les frais de publication.

Les crédits seront attribués sur base des critères suivants :

- Les retombées potentielles pour l'Université, notamment la participation à des projets interuniversitaires de recherche ou d'enseignement introduits auprès des institutions internationales ;
- Le principe de subsidiarité ou de complémentarité : les demandeurs doivent avoir utilisé toutes les autres possibilités de financement internes et externes.

Date d'introduction des demandes et procédure :

Les candidatures doivent être envoyées, **pour le 15 octobre ou le 15 mars**, au Service international : chantal.ertveld@ulb.be.

Dans un premier temps, le formulaire ad hoc doit être complété en ligne, par le promoteur ULB. Dans un deuxième temps, il doit être envoyé signé, par mail, **en version PDF**, accompagné des documents suivants (**dans un seul fichier**) :

- Le formulaire ad hoc
- L'avis du chef de service ULB complété sur le formulaire ad hoc.
- Le plan d'activité du bénéficiaire lors de son séjour
- Le CV du bénéficiaire
- Le CV du partenaire

Formulaire de demande de financement :

Impulsion OUT : <https://survey3.ulb.be/index.php/852273?lang=fr>

Impulsion IN: <https://survey3.ulb.be/index.php/127938?lang=fr>

Formulaire d'avis du chef de service : <https://survey3.ulb.be/index.php/86146?lang=fr>

MISSION D'ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DE L'ULB

Les missions d'échanges de bonnes pratiques ont pour objectif de permettre au personnel PATGS de l'ULB, l'acquisition de connaissances, de savoir-faire ou de compétences pratiques pouvant lui servir dans son travail et dans son développement professionnel grâce notamment à l'acquisition d'expériences et de bonnes pratiques développées dans l'une des universités partenaires. Elles visent également à aider au développement de la coopération entre personnels PATGS des deux universités.

Sont pris en charge les frais de voyage ([dans le respect des règles liées à la politique de voyages responsables](#)) et de séjour, de deux jours à deux mois, pour un montant global maximum de 2.500,- €. Les frais de mission seront remboursés sur la base de frais réels et le calcul d'un perdiem (dans le respect des règles de l'ULB : [Missions à l'étranger - Portail du personnel de l'ULB](#)). **Les bénéficiaires qui choisiraient un mode de transport durable vers une «Ville orange» (ou au-delà) dans le cadre ces financements, pourront bénéficier d'un soutien financier supplémentaire de 200 €.**

Les crédits seront attribués sur base des critères suivants :

- Il convient de démontrer l'intérêt de ce séjour pour l'institution, le demandeur et son service ;
- Le demandeur doit soumettre un programme détaillé du séjour comprenant : les objectifs généraux, les résultats escomptés et un agenda de la période de mobilité (via le formulaire en ligne) ;
- Le séjour doit être approuvé et soutenu par le chef de service (via le formulaire ad hoc en ligne).

Date d'introduction des demandes et procédure :

Les candidatures doivent être envoyées, **pour le 15 octobre ou le 15 mars**, au Service international : chantal.ertveld@ulb.be.

Dans un premier temps, le formulaire ad hoc doit être complété en ligne, par le demandeur. Dans un deuxième temps, il doit être envoyé signé, par mail, **en version PDF**, accompagné des documents suivants (**dans un seul fichier**) :

- Le formulaire ad hoc
- L'avis du chef de service ULB complété sur le formulaire ad hoc.
- Une lettre d'acceptation de l'institution hôte

Formulaire de demande de financement : <https://survey3.ulb.be/index.php/285247?lang=fr>

Formulaire d'avis du chef de service :

<https://survey3.ulb.be/index.php/86146?lang=fr>

Informations et règles générales

- La liste des publications des membres de l'ULB devra obligatoirement avoir été extraite de DI-Fusion. Le non-respect de cette condition rendra la demande inéligible.
- Les dates limite pour le dépôt des demandes sont le **15 octobre ou le 15 mars**. La sélection par les membres de la CCCI sera effectuée en novembre pour les dépôts au 15 octobre et en mai pour les dépôts au 15 mars. La sélection sera ensuite soumise au Conseil Académique.
- **Une seule demande par partenaire privilégié** pourra être déposée par appel.
- **Une seule demande de même nature** pourra être déposée par appel (exemple : deux crédits d'impulsion, même avec deux partenaires privilégiés différents, ne pourront être soumis dans le même appel).
- Les financements de la CCCI n'ont pas vocation à être récurrents. Dans cette optique, pour les demandeurs qui auraient déjà obtenu un crédit lors de l'appel précédent, il n'est pas interdit de présenter une candidature avec le même partenaire privilégié mais il sera nécessaire de justifier la plus-value de cette nouvelle demande.
- Le service International est à votre disposition pour toutes demandes d'information complémentaires ou de conseils au montage du dossier :
 - o chantal.ertveld@ulb.be : pour University of California, Berkeley et l'Université de Montréal
 - o Jean-Louis.Moortgat@ulb.be : pour Waseda University
 - o yvon.molinghen@ulb.be : pour Oxford University, Cambridge University, l'Universidade de Sao Paulo, l'Université de Lausanne
 - o clara.olive@ulb.be : pour l'Université de Lubumbashi et l'Université Cheikh-Anta Diop de Dakar
 - o Marie.ugeux@ulb.be : pour les universités CIVIS

Informations concernant le budget

Les frais de voyage pris en compte pour l'élaboration du budget seront remboursés sur base de justificatifs originaux dans le respect des règles établies par le Département de l'administration financière ([Missions à l'étranger - Portail du personnel de l'ULB](#)) et la [politique de voyages responsables](#). Les per diem se calculent sur base du nombre de jours sur place plus ½ jour pour la journée aller et ½ jour pour la journée retour. Les frais de voyage, de logement et le per diem ne pourront dépasser le montant maximal obtenu.

- Montants des per diem pour non ulbistes pour les séjours en Belgique : 93 euros
- Montants des per diem pour les ulbistes :
 - o Afrique du Sud : 54€
 - o Allemagne : 87€
 - o Brésil : 50€
 - o Canada : 102€
 - o Espagne : 78€
 - o France : 100€
 - o Grèce : 78€
 - o Italie : 85€
 - o Japon : 105€
 - o Maroc : 88€
 - o Mozambique : 83€
 - o Ouganda : 72€
 - o RD Congo : 110€
 - o Roumanie : 53€
 - o Royaume-Uni : 105€
 - o Sénégal : 92€
 - o Suède : 112€
 - o Suisse : 120€
 - o Tunisie : 62€
 - o USA : 117€

De plus, pour les mobilités des crédits PATGS dans une institution située en Europe seront couvertes par les fonds du programme Erasmus+ dans la limite du budget disponible et dans le respect des règles imposées par la Commission européenne*. Les remboursements pourront éventuellement être complétés par les fonds propres de l'Université. Pour les mobilités dans une institution hors Europe, elles seront entièrement financées par les fonds propres de l'université.

*Un forfait est calculé suivant les règles de l'UE, en fonction du pays de destination et de la durée de la mission pour les frais de voyage et de séjour.

Politique de voyages responsables

Dans le cadre du Plan Climat, l'ULB met en place une politique de voyages responsables, avec un objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette politique s'appuie sur 3 leviers : optimiser les déplacements, privilégier les transports moins carbonés pour les destinations les plus proches et compenser les émissions de gaz à effets de serre. Pour les « Villes vertes » atteignables en moins de 6 heures de train, les déplacements en avion ne sont plus remboursés. La liste de ces villes et toutes les informations relatives à la politique de voyages responsables est consultable sur le portail de l'ULB : [Des déplacements internationaux plus responsables - ULB](#)

Les bénéficiaires qui choisiraient un mode de transport durable vers une « Ville orange » (ou au-delà) dans le cadre ces financements, pourront bénéficier d'un soutien financier supplémentaire de 200 €